

TARIF
à la réadaptation musculo-squelettale non médicale
interdisciplinaire ambulatoire

1. Conditions générales

- Les mesures de réadaptation répondent à un objectif spécifique clairement défini.
- L'état somatique et/ou psychique du patient doit lui permettre de suivre en mode ambulatoire le programme de réadaptation prévu.
- Il doit être physiquement et mentalement suffisamment résistant.
- Il doit être motivé ou susceptible d'être motivé par la réadaptation prévue.
- Le transport et la prise en charge externe pendant la nuit doivent être garantis.
- Aucune maladie secondaire ne doit entraver la réalisation de l'objectif (par exemple démence).

2. Indications pour la réadaptation musculo-squelettale ambulatoire

Les mesures de réadaptation musculo-squelettale ambulatoire impliquent une indication claire se basant sur un plan et un objectif thérapeutiques définis. Seul un programme de réadaptation interdisciplinaire et multidisciplinaire¹, et non une monothérapie, permettra d'atteindre l'objectif thérapeutique.

La liste des indications ci-après comprend les lésions les plus fréquentes pouvant entraîner une réadaptation interdisciplinaire et multidisciplinaire ambulatoire:

- Arthrites
- Arthroses
- Autres arthropathies / difformités
- Maladies et lésions de la colonne vertébrale
- Ostéopathies et chondropathies
- Atteintes systémiques et lésions du tissu conjonctif
- Maladies et lésions des parties molles (muscles, tendons)
- Tumeurs des os et des parties molles
- Fractures, luxations, contusions, traumatismes superficiels
- Brûlures, gelures, intoxications, etc.
- Prothèses articulaires, ostéotomies

Dans des cas particuliers, la prise en charge des coûts pour les indications ne figurant pas sur cette liste sera réglée au cas par cas entre les fournisseurs de prestations et les payeurs.

Les indications mentionnées peuvent concerner aussi bien une réadaptation ambulatoire qu'hospitalière. Un traitement de réadaptation ambulatoire est indiqué lorsqu'aucune hospitalisation ne s'avère nécessaire.

Domaine d'application de la réadaptation ambulatoire:

- comme programme de réadaptation interdisciplinaire autonome au lieu d'une mesure de réadaptation hospitalière;
- pour abréger une mesure de réadaptation hospitalière en poursuivant en mode ambulatoire un programme de réadaptation entamé en mode hospitalier;
- dans des cas particuliers, consécutivement à une mesure de réadaptation hospitalière.

¹ Définition interdisciplinaire/multidisciplinaire: il s'agit ici d'une intervention coordonnée et de la collaboration de plusieurs groupes professionnels. Au moins trois groupes professionnels doivent y participer.